

En octobre 2021, le dispositif d'enquêtes de conjoncture de l'Insee évolue

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 21 octobre 2021

À partir d'octobre 2021, les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises évoluent ainsi que la diffusion des résultats qui en sont issus. Certaines de ces évolutions sont impulsées par la Commission européenne, dans le cadre du programme commun harmonisé d'enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et auprès des ménages. Les grandes lignes de la diffusion des résultats (soldes d'opinion sur l'activité récente et à venir, climats des affaires, disponibles dans les Informations Rapides et dans la rubrique Indices et de séries chronologiques du site internet de l'Insee) restent néanmoins inchangées.

Le dispositif d'enquête sur l'investissement évolue

Comme annoncé le 26 août 2021 lors de la diffusion de la dernière édition de l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie, celle-ci prend fin sous cette forme. En contrepartie et dans le cadre de l'harmonisation européenne, de nouvelles questions qualitatives sont introduites au sein des enquêtes de conjoncture dans l'industrie et les services. Elles portent sur l'évolution prévue des investissements au cours des trois prochains mois (question trimestrielle), sur l'évolution annuelle des investissements (question semestrielle), sur la structure des investissements par grands types d'actifs, la destination économique des investissements et les facteurs qui les motivent (questions annuelles). Quand cela était possible, les séries ont été réropolées à partir des anciennes questions.

De premiers résultats sont diffusés sur l'incertitude économique ressentie par les entreprises

En avril 2021, une nouvelle question européenne mensuelle sur l'incertitude économique ressentie par les entreprises a été ajoutée au questionnaire de quatre enquêtes de conjoncture directement réalisées par l'Insee (industrie, services, bâtiment, commerce de détail et commerce et réparation automobiles) ainsi qu'à celui de l'enquête trimestrielle dans les travaux publics collectée par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) en tant qu'organisme professionnel agréé. Les résultats relatifs à cette question sont diffusés pour la première fois en octobre 2021, pour la période couvrant avril à octobre.

L'indicateur de climat des affaires dans le bâtiment est rénové

Interrompue depuis avril 2020, la diffusion d'un indicateur synthétique mensuel de climat des affaires dans le bâtiment reprend en octobre 2021. Cet indicateur a en effet été refondu, afin de mieux refléter les évolutions de la situation conjoncturelle dans ce secteur. Il accorde plus d'importance aux soldes d'opinion relatifs au futur proche que le précédent. Son calcul a été réropolé sur longue période.

Le mode de calcul de l'indicateur de climat France est désormais mieux aligné sur celui des indicateurs sectoriels

La méthodologie de l'indicateur de climat des affaires en France est actualisée en octobre 2021 : sa composition est à nouveau alignée sur les soldes d'opinion participant aux climats des affaires sectoriels, y compris le nouvel indicateur de climat dans le bâtiment. La composition de certains de ces indicateurs sectoriels avaient en effet évolué sans que ces modifications soient répercutées sur la méthodologie de l'indicateur global. La série a été réropolée sur toute son étendue, c'est-à-dire depuis janvier 1977. Il en résulte de légères révisions sur le passé, sans que le diagnostic conjoncturel global soit affecté.

Les questionnaires des enquêtes sont simplifiés par ailleurs

Enfin, pour alléger la charge de réponses des entreprises enquêtées, certaines questions, parmi les moins utilisées pour l'analyse conjoncturelle, ont été simplifiées ou retirées. Le détail de ces évolutions figure dans la note disponible sur Insee.fr (onglet « Documentation » associé aux Informations Rapides de chaque enquête de conjoncture).

Contact :

Le bureau de presse de l'Insee

bureau-de-presse@insee.fr

 01 87 69 57 57

Retrouvez-nous sur [Twitter](#)